

## DAF 315

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

**1.1 Identificateur de produit:** DAF 315

**Autres moyens d'identification:**

**UFI:** S3P0-WOP4-400K-VCP8

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**

Utilisations identifiées pertinentes: Diluant pour peintures et vernis

Utilisations déconseillées: Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la sous-rubrique 7.3

Pour des informations détaillées sur l'utilisation sécurisées et spécifique du produit, voir l'annexe

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:**

SCSO - Unikalo  
18, Rue du Meilleur Ouvrier de France - ZI de l'Hippodrome  
33700 Merignac - FRANCE  
Tél.: (33) 05.56.34.23.08 - Fax: (33) 05.56.13.00.73  
info@unikalo.com  
https://www.unikalo.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** (33) 01.45.42.59.59. (INRS Rue Olivier Noyer PARIS)

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

**2.1 Classification de la substance ou du mélange:**

**Règlement n° 1272/2008 (CLP) :**

La classification de ce produit a été réalisée conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP).

Aquatic Chronic 3: Dangersité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3, H412

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration, Catégorie 1, H304

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables, Catégorie 3, H226

STOT SE 3: Toxicité spécifique avec effets de somnolence et vertiges (exposition unique), Catégorie 3, H336

**2.2 Éléments d'étiquetage:**

**Règlement n° 1272/2008 (CLP) :**

Danger



**Mentions de danger:**

Aquatic Chronic 3: H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Asp. Tox. 1: H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Flam. Liq. 3: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

STOT SE 3: H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Conseils de prudence:**

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/protection respiratoire/un équipement de protection des yeux/chaussures de protection.

P301+P310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P370+P378: En cas d'incendie: Utiliser de la poudre polyvalente ABC pour l'extinction.

P501: Éliminer le contenu/récipient conformément à la législation actuelle de traitement des déchets

**Informations complémentaires:**

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Substances qui contribuent à la classification**

1-méthoxy-2-propanol (CAS: 107-98-2); Hydrocarbures, C9, aromatiques (CAS: 128601-23-0)

**2.3 Autres dangers:**

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS (suite)**

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)  
Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

**RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.1 Substances:**

Non concerné

**3.2 Mélanges:**

**Description chimique:** Hydrocarbure/s Aromatique/s

**Composants:**

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n°1907/2006 (point 3), le produit contient::

Identification	Nom chimique /classification		Concentration
CAS: 107-98-2 EC: 203-539-1 Index: 603-064-00-3 REACH: 01-2119457435-35-XXXX	<b>1-méthoxy-2-propanol<sup>(1)</sup></b> ATP ATP01		<b>50 - &lt;100 %</b>
	Règlement 1272/2008	Flam. Liq. 3: H226; STOT SE 3: H336 - Attention	
CAS: 128601-23-0 EC: 918-668-5 Index: Non concerné REACH: 01-2119455851-35-XXXX	<b>Hydrocarbures, C9, aromatiques<sup>(1)</sup></b> Auto classifiée		<b>10 - &lt;25 %</b>
	Règlement 1272/2008	Aquatic Chronic 2: H411; Asp. Tox. 1: H304; Flam. Liq. 3: H226; STOT SE 3: H335; STOT SE 3: H336; EUH066 - Danger	

<sup>(1)</sup> Substance qui présente un risque pour la santé ou l'environnement qui répond aux critères énoncés dans le Règlement (UE) n°2020/878

Pour plus d'informations sur les dangers du produit, voir les rubriques 11, 12 et 16.

**RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**

**4.1 Description des premiers secours:**

Les symptômes résultant d'une intoxication peuvent survenir après l'exposition, raison pour laquelle, en cas de doute, toute exposition directe au produit chimique ou persistance de la gêne exige des soins médicaux, en fournissant la FDS du produit concerné.

**Par inhalation:**

Transporter immédiatement la victime à l'air frais et la maintenir au repos. Dans les cas graves tels qu'un arrêt cardiaque et respiratoire, des techniques de respiration artificielle seront exécutées (respiration bouche à bouche, massage cardiaque, apport d'oxygène, etc.) en exigeant immédiatement les soins d'un médecin.

**Par contact cutané:**

Retirer les vêtements et les chaussures contaminés, rincer la peau ou, si besoin, doucher abondamment la personne concernée à l'eau froide et au savon neutre. En cas d'affection importante, consulter un médecin. Si le mélange produit des brûlures ou une congélation, ne pas retirer les vêtements car la lésion produite pourrait empirer si ceux-ci sont collés à la peau. Dans le cas où des ampoules se formeraient sur la peau, celles-ci ne doivent jamais être percées car cela augmenterait le risque d'infection.

**Par contact avec les yeux:**

Rincer les yeux avec de l'eau en abondance à température ambiante au minimum pendant 15 minutes. Éviter que la personne affectée se frotte ou ferme les yeux. Si la personne accidentée utilise des lentilles de contact, celles-ci devront être enlevées à condition qu'elles ne soient pas collées aux yeux, auquel cas, cela pourrait provoquer des lésions supplémentaires. Dans tous les cas et après nettoyage, il faudra se rendre chez un médecin le plus rapidement possible muni de la FDS du produit.

**Par ingestion/aspération:**

Demander immédiatement des soins médicaux en fournissant la FDS du produit concerné. Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissement, maintenir la tête penchée en avant pour éviter toute aspiration. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie orale avant d'avoir obtenu l'avis d'un médecin. Rincer la bouche et la gorge, vu qu'il est possible qu'elles aient été touchées lors de l'ingestion. Maintenir la personne affectée au repos.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**

Les effets aigus et à retardement sont ceux signalés dans les rubriques 2 et 11.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

Pas pertinent

**RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1 Moyens d'extinction:****Moyens d'extinction appropriés:**

Utiliser de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC), sinon utiliser des extincteurs à poudre physique ou à base de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**Moyens d'extinction inappropriés:**

IL N'EST PAS RECOMMANDÉ d'utiliser des jets d'eau pour l'extinction.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

La réaction suite à la combustion ou décomposition thermique peut s'avérer très toxique et par conséquent, représenter un risque très élevé pour la santé.

**5.3 Conseils aux pompiers:**

En fonction de l'ampleur de l'incendie, il pourra être nécessaire de porter des vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/CE.

**Dispositions supplémentaires:**

Intervenir conformément au Plan d'Urgences Intérieur et aux Fiches d'information relatives aux interventions en cas d'accidents et autres urgences. Supprimer toute source d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les containers de stockage des produits susceptibles de s'enflammer ou d'exploser en raison des températures élevées. Éviter le déversement des produits servant à éteindre l'incendie en milieu aquatique.

**RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:****Pour les non-secouristes:**

Isoler les fuites à condition qu'il n'y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes en charge de cette tâche. Évacuer la zone et maintenir éloignées les personnes sans protection. En cas de contact potentiel avec le produit déversé, il est obligatoire de porter l'équipement de protection individuelle (Voir rubrique 8). Éviter en priorité toute formation de mélanges vapeur-air inflammables, par ventilation ou utilisation d'agent d'Inertisation. Supprimer toute source d'ignition. Éliminer les décharges électrostatiques provoquées par l'interconnexion de toutes les surfaces conductrices sur lesquelles de l'électricité statique peut apparaître, le tout connecté à la terre.

**Pour les secouristes:**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Voir rubrique 8.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Éviter impérativement tout type de déversement en milieu aquatique. Conserver le produit absorbé dans des récipients hermétiques. Notifier à l'autorité compétente en cas d'exposition auprès du public ou de l'environnement.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:****Nous préconisons:**

Absorber le déversement au moyen de sable ou d'un absorbant inerte et le mettre en lieu sûr. Ne pas absorber au moyen de sciure ou autres absorbants combustibles. Pour toute autre information relative à l'élimination, consulter la rubrique 13.

**6.4 Référence à d'autres rubriques:**

Voir les rubriques 8 et 13.

**RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:****A.- Précautions pour une manipulation en toute sécurité**

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques au travail. Maintenir les récipients hermétiques. Contrôler les écoulements et déchets, élimination par des méthodes sûres (chapitre 6). Éviter le déversement libre à partir du récipient. Maintenir les lieux ordonnés et propres, où sont manipulés les produits dangereux.

**B.- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions.**

**RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)**

Transvaser dans un lieu correctement ventilé, de préférence au moyen d'une extraction localisée. Contrôler totalement les foyers inflammable (téléphones portables, étincelles,...) et ventiler lors des opérations de nettoyage. Eviter toute atmosphère dangereuse à l'intérieur des récipients, dans la mesure du possible. Transvaser lentement pour éviter de causer des décharges électrostatiques. En cas de décharges électrostatiques: garantir une connexion équipotentielle parfaite, utiliser des prises terre systématiquement, ne pas porter des vêtements de travail en fibres acryliques, privilégiant des vêtements en coton et des bottes. Respecter les exigences de base, en matière de sécurité pour équipements et systèmes définis dans la Directive 2014/34/EC ainsi que les dispositions minimum pour garantir la protection de la sécurité et la santé des employés selon les critères retenus dans la Directive 1999/92/EC. Consulter la rubrique 10 concernant les conditions et les matières à éviter.

C.- Recommandations techniques pour la prévention des risques ergonomiques et toxicologiques.

Pour le contrôle de l'exposition, consulter la rubrique 8. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail; se laver les mains après chaque utilisation; enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans une zone de restauration

D.- Recommandations techniques pour la prévention des risques environnementaux

Du fait de la dangerosité de ce produit pour l'environnement, il est recommandé de le manipuler à l'intérieur d'une zone ayant des barrières de contrôle contre la pollution en cas de déversement et de disposer également d'un matériel absorbant à proximité

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:**

A.- Mesures techniques de stockage

Température minimale: 5 °C

Température maximale: 50 °C

Durée maximale: 12 mois

B.- Conditions générales de stockage

Éviter toutes sources de chaleur et tout contact avec des aliments. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 10.5

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):**

Voir l'annexe pour des informations détaillées sur la manipulation, stockage et utilisations finales spécifiques

**RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1 Paramètres de contrôle:**

Substances dont les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être contrôlées sur le lieu de travail:

INRS (Révision/Mise à jour : Décret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021):

Identification	Limites d'exposition professionnelle		
	VME	50 ppm	188 mg/m <sup>3</sup>
1-méthoxy-2-propanol CAS: 107-98-2 EC: 203-539-1	VLCT	100 ppm	375 mg/m <sup>3</sup>

**DNEL (Travailleurs):**

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
1-méthoxy-2-propanol CAS: 107-98-2 EC: 203-539-1	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	183 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	553,5 mg/m <sup>3</sup>	553,5 mg/m <sup>3</sup>	369 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent
Hydrocarbures, C9, aromatiques CAS: 128601-23-0 EC: 918-668-5	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	25 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	150 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent

**DNEL (Population):**

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
1-méthoxy-2-propanol CAS: 107-98-2 EC: 203-539-1	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	33 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	78 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	43,9 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent
Hydrocarbures, C9, aromatiques CAS: 128601-23-0 EC: 918-668-5	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	11 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	11 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	32 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

**PNEC:**



Identification				
1-méthoxy-2-propanol CAS: 107-98-2 EC: 203-539-1	STP	100 mg/L	Eau douce	10 mg/L
	Sol	4,59 mg/kg	Eau de mer	1 mg/L
	Intermittent	100 mg/L	Sédiments (Eau douce)	52,3 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	5,2 mg/kg

**8.2 Contrôles de l'exposition:**

A.- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

À titre de mesure préventive, il est recommandé d'utiliser les équipements de protection individuelle basiques, avec le <marquage CE> correspondant. Pour plus de renseignements sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, type de protection,...) consulter la brochure d'informations fournie par le fabricant de l'EPI. Les indications formulées dans ce point concernent le produit pur. Les mesures de protection concernant le produit dilué pourront varier en fonction de son degré de dilution, de son utilisation, de la méthode d'application, etc. Pour déterminer l'obligation d'installer des douches de sécurité et/ou des rince-œil de secours dans les entrepôts, respecter la réglementation concernant le stockage de produits chimiques applicable dans chaque cas. Pour plus de renseignements, se référer aux sous-rubriques 7.1 et 7.2. Toute l'information contenue ici est une recommandation qui nécessite une spécification de la part des services de prévention des risques au travail, si la société dispose de mesures supplémentaires.

B.- Protection respiratoire.



Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
	Masque auto filtrant contre les gaz et les vapeurs (Type de filtre: A)		EN 405:2002+A1:2010	À remplacer dès lors qu'une odeur ou un goût du produit contaminant à l'intérieur du masque ou de l'adaptateur facial est détecté. Quand le produit contaminant ne présente pas les avertissements corrects, il est recommandé d'utiliser des équipements isolants.

C.- Protection spécifique pour les mains.





Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
	Gants de protection chimique, non jetable (Matériel: Latex (caoutchouc naturel), Temps de pénétration: > 480 min, Épaisseur: 0,4 mm)		EN ISO 374-1:2016+A1:2018 EN 16523-1:2015+A1:2018 EN ISO 21420:2020	Le temps d'imprégnation (Breakthrough Time) indiqué par le fabricant doit être supérieur au temps d'utilisation du produit. Ne pas utiliser des crèmes protectrices après tout contact du produit avec la peau.

Étant donné que le produit est un mélange de différents matériaux, la résistance de la matière des gants ne peut pas être calculée au préalable de manière fiable et par conséquent ils devront être contrôlés avant leur utilisation.

D.- Protection du visage et des yeux



Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
	Lunettes panoramiques contre les éclaboussures/projections		EN 166:2002 EN ISO 4007:2018	Nettoyer quotidiennement et désinfecter régulièrement en suivant les instructions du fabricant. À utiliser s'il y a un risque d'éclaboussements.

E.- Protection du corps

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
	Vêtement de protection en cas de risques chimiques		EN 13034:2005+A1:2009 EN 168:2002 EN ISO 13982-1:2004/A1:2010 EN ISO 6529:2013 EN ISO 6530:2005 EN 464:1994	Usage exclusif au travail.
	Chaussures de sécurité contre risque chimique		EN ISO 20345:2011 EN 13832-1:2019	Remplacer les bottes en présence de n'importe quel indice d'usure.

F.- Mesures complémentaires d'urgence

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Mesure d'urgence	normes	Mesure d'urgence	normes
 Douche d'urgence	ANSI Z358-1 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011	 Rincer œil	DIN 12 899 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:**

En vertu de la législation communautaire sur la protection environnementale, il est recommandé d'éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l'environnement. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 7.1.D

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:**

Pour plus d'informations voir la fiche technique du produit.

**Aspect physique:**

État physique à 20 °C:	Liquide
Aspect:	Visqueux
Couleur:	Non disponible
Odeur:	Non disponible
Seuil olfactif:	Pas pertinent *

**Volatilité:**

Température d'ébullition à pression atmosphérique:	131 °C
Pression de vapeur à 20 °C:	934 Pa
Pression de vapeur à 50 °C:	Non disponible
Taux d'évaporation à 20 °C:	Pas pertinent *

**Caractéristiques du produit:**

Masse volumique à 20 °C:	Non disponible
Densité relative à 20 °C:	0,91±0,03
Viscosité dynamique à 20 °C:	1,8 cP
Viscosité cinématique à 20 °C:	1,97 mm <sup>2</sup> /s
Viscosité cinématique à 40 °C:	<20,5 mm <sup>2</sup> /s
Concentration:	Pas pertinent *
pH:	Pas pertinent *
Densité de vapeur à 20 °C:	Pas pertinent *
Coefficient de partage n-octanol/eau à 20 °C:	Pas pertinent *
Solubilité dans l'eau à 20 °C:	Pas pertinent *
Propriété de solubilité:	Pas pertinent *
Température de décomposition:	Pas pertinent *
Point de fusion/point de congélation:	Pas pertinent *

**Inflammabilité:**

Point d'éclair:	33 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	Pas pertinent *
Température d'auto-ignition:	287 °C
Limite d'inflammabilité inférieure:	Non disponible
Limite d'inflammabilité supérieure:	Non disponible

**Caractéristiques des particules:**

Diamètre équivalent médian:	Non concerné
-----------------------------	--------------

\*Non applicable en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

9.2 Autres informations:

Informations concernant les classes de danger physique:

Propriétés explosives:	Pas pertinent *
Propriétés comburantes:	Pas pertinent *
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux:	Pas pertinent *
Chaleur de combustion:	Pas pertinent *
Aérosols-pourcentage total suivant (en masse) de composants inflammables:	Pas pertinent *

Autres caractéristiques de sécurité:

Tension superficielle à 20 °C:	Pas pertinent *
Indice de réfraction:	Pas pertinent *

\*Non applicable en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité:

Aucune réaction dangereuse attendue dans les conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Voir la rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique:

Chimiquement stable dans les conditions indiquées de stockage, manipulation et utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

En conditions normales, pas de réactions dangereuses susceptibles de produire une pression ou des températures excessives.

10.4 Conditions à éviter:

Applicables pour manipulation et stockage à température ambiante :

Choc et friction	Contact avec l'air	Échauffement	Lumière Solaire	Humidité
Non applicable	Non applicable	Risque d'inflammation	Eviter tout contact direct	Non applicable

10.5 Matières incompatibles:

Acides	Eau	Matières comburantes	Matières combustibles	Autres
Eviter les acides forts	Non applicable	Eviter tout contact direct	Non applicable	Éviter les alcalins ou les bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Voir sous-rubriques 10.3, 10.4 et 10.5 pour connaître précisément les produits de décomposition. En fonction des conditions de décomposition et à l'issue de cette dernière, certains mélanges complexes à base de substances chimiques peuvent se dégager: dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone et autres composés organiques.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

Aucune donnée expérimentale concernant le mélange et ses propriétés toxicologiques n'est disponible

Contient des glycols et les effets nocifs sur la santé ne sont pas exclus, aussi nous préconisons de ne pas respirer ses vapeurs pendant longtemps

Effets dangereux pour la santé:

En cas d'exposition répétée, prolongée ou de concentrations supérieures à celles qui sont établies par les limites d'exposition professionnelles, des effets néfastes pour la santé peuvent survenir selon le mode d'exposition :

A- Ingestion (effets aigus):

- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses par ingestion. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

B- Inhalation (effets aigus):

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- C- Contact avec la peau et les yeux (effets aigus):
  - Contact avec la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, et ne contiennent pas de substances jugées dangereuses au vu des effets décrits. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
  - Contact avec les yeux: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- D- Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):
  - Carcinogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses au vu des effets décrits. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
  - Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
  - Toxicité sur la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- E- Effets de sensibilisation:
  - Respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses à effets sensibilisants. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
  - Cutané: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- F- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-temps d'exposition:
 

Une exposition à des concentrations élevées peuvent entraîner une dépression du système nerveux central en causant des céphalées, étourdissements, vertiges, nausées, vomissements, confusion et en cas d'affection grave, une perte de conscience.
- G- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée:
  - Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
  - Peau: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
- H- Danger par aspiration:
 

L'ingestion d'une forte dose peut provoquer des complications pulmonaires.

**Autres informations:**

Pas pertinent

**Information toxicologique spécifique des substances:**

Non disponible

**11.2 Informations sur les autres dangers:**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

**Autres informations**

Pas pertinent

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée expérimentale sur le produit n'est disponible, concernant les propriétés écotoxicologiques.

**12.1 Toxicité:**

**Toxicité sévère:**

Identification	Concentration		Espèce	Genre
	CL50	CE50		
1-méthoxy-2-propanol	CL50	20800 mg/L (96 h)	Pimephales promelas	Poisson
CAS: 107-98-2	CE50	23300 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
EC: 203-539-1	CE50	1000 mg/L (168 h)	Selenastrum capricornutum	Algue

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE (suite)

Identification	Concentration		Espèce	Genre
Hydrocarbures, C9, aromatiques	CL50	>1 - 10 mg/L (96 h)		Poisson
CAS: 128601-23-0	CE50	>1 - 10 mg/L (48 h)		Crustacé
EC: 918-668-5	CE50	>1 - 10 mg/L (72 h)		Algue

12.2 **Persistance et dégradabilité:**

**Informations spécifiques à la substance:**

Identification	Dégradabilité		Biodégradabilité	
1-méthoxy-2-propanol	DBO5	Pas pertinent	Concentration	100 mg/L
CAS: 107-98-2	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
EC: 203-539-1	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	90 %

12.3 **Potentiel de bioaccumulation:**

**Informations spécifiques à la substance:**

Identification	Potentiel de bioaccumulation	
1-méthoxy-2-propanol	FBC	3
CAS: 107-98-2	Log POW	-0,44
EC: 203-539-1	Potentiel	Bas

12.4 **Mobilité dans le sol:**

Non disponible

12.5 **Résultats des évaluations PBT et VPVB:**

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

12.6 **Propriétés perturbant le système endocrinien:**

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 **Autres effets néfastes:**

Non décrits

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 **Méthodes de traitement des déchets:**

Code	Description	Type de déchet (Règlement (UE) n °1357/2014)
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	Dangereux

**Type de déchets (Règlement (UE) n °1357/2014):**

HP14 Écotoxique, HP5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration, HP3 Inflammable

**Gestion du déchet (élimination et évaluation):**

Consulter le responsable des déchets compétent en matière d'évaluation et élimination conformément à l'Annexe 1 et l'Annexe 2 (Directive 2008/98/CE). Conformément aux codes 15 01 (2014/955/UE), au cas où l'emballage entrerait en contact avec le produit, il faudra procéder de la même façon qu'avec le produit lui-même dans le cas contraire, il faudra le traiter comme un déchet non dangereux. Il est fortement déconseillé de le verser dans des cours d'eau. Voir sous-rubrique 6.2.

**Dispositions se rapportant au traitement des déchets:**

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) les dispositions communautaires ou nationales se rapportant au traitement des déchets sont appliquées.

Législation communautaire: Directive 2008/98/CE, 2014/955/CE, Règlement (UE) n °1357/2014

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Transport terrestre des marchandises dangereuses:**

En application de l'ADR 2021 et RID 2021:

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)



<b>14.1</b>	<b>Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN1263
<b>14.2</b>	<b>Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
<b>14.3</b>	<b>Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
	Étiquettes:	3
<b>14.4</b>	<b>Groupe d'emballage:</b>	III
<b>14.5</b>	<b>Dangereux pour l'environnement:</b>	Non
<b>14.6</b>	<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
	Dispositions spéciales:	163, 367, 650
	code de restriction en tunnels:	D/E
	Propriétés physico-chimiques:	voir rubrique 9
	Quantités limitées:	5 L
<b>14.7</b>	<b>Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:</b>	Pas pertinent

**Transport de marchandises dangereuses par mer:**

En application au IMDG 40-20:



<b>14.1</b>	<b>Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN1263
<b>14.2</b>	<b>Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
<b>14.3</b>	<b>Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
	Étiquettes:	3
<b>14.4</b>	<b>Groupe d'emballage:</b>	III
<b>14.5</b>	<b>Polluants marins:</b>	Non
<b>14.6</b>	<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
	Dispositions spéciales:	163, 223, 955, 367
	Codes EmS:	F-E, S-E
	Propriétés physico-chimiques:	voir rubrique 9
	Quantités limitées:	5 L
	Groupe de ségrégation:	Pas pertinent
<b>14.7</b>	<b>Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:</b>	Pas pertinent

**Transport de marchandises dangereuses par air:**

En application au IATA/ICAO 2022:



<b>14.1</b>	<b>Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN1263
<b>14.2</b>	<b>Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
<b>14.3</b>	<b>Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
	Étiquettes:	3
<b>14.4</b>	<b>Groupe d'emballage:</b>	III
<b>14.5</b>	<b>Dangereux pour l'environnement:</b>	Non
<b>14.6</b>	<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
	Propriétés physico-chimiques:	voir rubrique 9
<b>14.7</b>	<b>Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:</b>	Pas pertinent

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

**15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

Substances soumises à autorisation dans le Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) : Pas pertinent

Substances inscrites à l'annexe XIV de REACH (liste d'autorisation) et date d'expiration: Pas pertinent

Règlement (CE) 1005/2009 sur les substances qui perforent la couche d'ozone : Pas pertinent

Article 95, RÈGLEMENT (UE) No 528/2012: Pas pertinent

RÈGLEMENT (UE) No 649/2012 régissant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux : Pas pertinent

**Seveso III:**

Section	Description	Des exigences relatives au seuil bas	Des exigences relatives au seuil haut
P5c	LIQUIDES INFLAMMABLES	5000	50000

**Restrictions en matière de commercialisation et d'usage de certaines substances et mélanges dangereux (Annexe XVII REACH, Tableaux des maladies professionnelles (Régime général), etc...):**

Ne peuvent être utilisés:

- dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers,
- dans des farces et attrapes,
- dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.

**Dispositions spéciales en matière de protection des personnes ou d'environnement:**

Il est recommandé d'utiliser l'information recueillie sur cette fiche de données de sécurité faisant office d'information de départ pour une évaluation des risques des circonstances locales dans le but d'établir les mesures nécessaires en matière de prévention des risques pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination du produit.

**Autres législations:**

Avis du 06/04/14 (JORF n°0082) aux fabricants, importateurs et utilisateurs en aval qui disposent de nouvelles informations susceptibles d'entraîner une modification des éléments de classification et d'étiquetage harmonisés d'une substance chimique.

Décret n° 2012-530 du 19 avril 2012 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des substances et mélanges, adaptation au droit européen et régime de sanctions.

Les risques chimiques : article L 44111 et suivants du code du travail.

Principes généraux de prévention, article L 41211 et suivants du code du travail.

Article 256 de la loi n° 2010788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Ordonnance n° 2010-1232 du 21 octobre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière d'environnement.

Ordonnance n° 2011-1922 du 22 décembre 2011 portant adaptation du code du travail, du code de la santé publique et du code de l'environnement au droit de l'Union européenne en ce qui concerne la mise sur le marché des produits chimiques.

Décret n° 2011828 du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets.

Ordonnance n° 20101579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets.

Arrêté du 03 octobre 2012 publié au JORF du 06 novembre 2012 Arrêté définissant le contenu du dossier de demande de sortie du statut de déchet.

Décret N° 2012602 du 30 avril 2012 relatif à la procédure de sortie du statut de déchet.

LES MALADIES PROFESSIONNELLES. RÉGIME GÉNÉRAL. Aide-mémoire juridique TJ 19

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE):

- 1.- NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES (Seveso III) Article Annexe (3) à l'article R 5119 du code de l'environnement
- 2.- Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement
- 3.- Nomenclature des installations classées, v50bis – Février 2021
- 4.- Guide technique-Application de la classification des substances et mélanges dangereux à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (INERIS)

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Le fournisseur a effectué l'évaluation de la sécurité chimique.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

**Législation s'appliquant aux fiches de données en matière de sécurité:**

Cette fiche de données en matière de sécurité a été réalisée conformément à l'ANNEXE II - Guide pour élaborer des Fiches de Données en matière de Sécurité du Règlement (CE) N° 1907/2006 (RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION)

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS (suite)

**Modifications par rapport à la fiche de sécurité précédente avec répercussions sur les mesures de gestion du risque :**

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

**Textes des phrases législatives dans la rubrique 2:**

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

**Textes des phrases législatives dans la rubrique 3:**

Les phrases inscrites ne portent pas sur le produit lui-même, elles sont seulement à titre d'information et se réfèrent aux composants individuels qui apparaissent dans la section 3

**Règlement n° 1272/2008 (CLP) :**

Aquatic Chronic 2: H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Asp. Tox. 1: H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Flam. Liq. 3: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

STOT SE 3: H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

STOT SE 3: H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Procédé de classement:**

STOT SE 3: Méthode de calcul

Aquatic Chronic 3: Méthode de calcul

Asp. Tox. 1: Méthode de calcul

Flam. Liq. 3: Méthode de calcul (2.6.4.3.)

**Conseils relatifs à la formation:**

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

**Sources de documentation principale:**<http://echa.europa.eu><http://eur-lex.europa.eu>**Abréviations et acronymes:**

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

DCO: Demande chimique en oxygène

DBO5: Demande biologique en oxygène après 5 jours

FBC: Facteur de bioconcentration

DL50: Dose létale 50

CL50: Concentration létale 50

CE50: Concentration effective 50

Log Pow: Coefficient de partage octanol/eau

UFI: identifiant unique de formulation

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

ANNEXE: UTILISATION SÛRE

## METHOXY PROPOANOL (MP)

1. Titre court du scénario d'exposition 10: Utilisation dans les produits de nettoyage		
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels	
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage	
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles	
Activité	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris les transferts de l'entrepôt et coulée/déchargement des fûts ou des conteneurs. Expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et maintenance annexes de l'équipement.	
2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4		
La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	5200 tonnes
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	1
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,0192
	Tonnage annuel du site (tonnes/année):	99,84 tonnes
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	5000 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	20 jours/ an, Libération continue.
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Autre donnée. Autres informations	Facteur de dilution de l'eau douce locale:10
	Autre donnée. Autres informations	Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100
Autres conditions opératoires	Nombre de jours d'émission par année	20

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

Données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	30 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,01 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Traiter les émissions dans l'air pour fournir une élimination type (ou réduction) (Efficacité: 0 %)
	Eau	Traiter les eaux usées sur site (avant la réception les eaux de déchargement) pour assurer l'élimination (ou réduction) nécessaire. ,Si rejet dans la station d'épuration domestique, aucun traitement secondaire des eaux usées n'est nécessaire.,Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées du site ou bien la récupérer.,Danger pour l'environnement causé par l'eau marine. (Dégradation-effectivité: 87,3 %)
	Le site devrait assurer par un plan d'urgence, que des mesures préventives conformes de protection sont prises pour minimiser les impacts des rejets épisodiques. Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station d'épuration domestique
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	87,3 %
	Pourcentage retiré des eaux usées	87,3 %
	Traitement des Boues	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels., La boue d'épuration doit être incinérée, confinée ou asséchée.
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Méthodes d'élimination	Les déchets et les récipients vides doivent être traités comme déchets dangereux en accord avec les réglementations locales et nationales
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	Enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
<b>2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide moyennement volatil
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
	Température et pression standard	
Quantité utilisée	Non applicable	
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20 °C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).	
	L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la	

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

travailleurs	température ambiante).(PROC4)				
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Utilisation dans des process de charge fermés Traitement par chauffage	Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. (Efficacité: 90 %)(PROC4)			
	Nettoyage par nettoyeur haute pression	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) (Efficacité: 70 %)(PROC7)			
	Stockage	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.			
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Nettoyage par nettoyeur haute pression	limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25 %. ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC7)			
	nettoyage Pas d'aspersion Manuel	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. (Efficacité: 80 %)(PROC10)			
	Nettoyage par nettoyeurs basse pression	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC10)			
<b>3. Estimation de l'exposition et référence de sa source</b>					
<b>Environnement</b>					
Modèle- EUSES utilisé.					
<b>Contribution au Scénario</b>	<b>Conditions spécifiques</b>	<b>Compartiment</b>	<b>Valeur</b>	<b>Niveau d'exposition</b>	<b>RCR</b>
---	Voir section 2.1	---	Msafe	3105 kg / jour	0,0017
ESVOC spERC 4.4a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.					
<b>Travailleurs</b>					
PROC1: ESIG GES worker tool					
<b>Contribution au Scénario</b>	<b>Conditions spécifiques</b>	<b>Voies d'exposition</b>	<b>Niveau d'exposition</b>	<b>RCR</b>	
PROC1	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	< 1	
PROC1	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	< 1	
PROC2	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	< 1	
PROC2	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	< 1	
PROC3	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	93,85mg/m <sup>3</sup>	0,25	
PROC3	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,34mg/kg p.c. /jour	0,01	
PROC4	Température élevée	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	37,54mg/m <sup>3</sup>	0,1	
PROC4	Température élevée	Salarié - dermique, à long terme - systémique	6,86mg/kg p.c. /jour	0,14	
PROC7	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	168,94mg/m <sup>3</sup>	0,46	
PROC7	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	8,57mg/kg p.c. /jour	0,17	

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

PROC8a	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	187,71mg/m <sup>3</sup>	0,51
PROC8a	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	13,71mg/kg p.c. /jour	0,27
PROC8b	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	187,71mg/m <sup>3</sup>	0,51
PROC8b	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	6,86mg/kg p.c. /jour	0,14
PROC10	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	< 1
PROC10	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	< 1
PROC13	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	187,71mg/m <sup>3</sup>	0,51
PROC13	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	13,71mg/kg p.c. /jour	0,27

Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Environnement

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteinte par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteinte par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.

Plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

Santé

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.esig.org/en/regulatory-information/reach/ges-library/ges-library-3>

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**1. Titre court du scénario d'exposition 11: Utilisation dans les produits de nettoyage**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Activité	Couvre l'exposition générale des consommateurs lors de l'utilisation de produits ménagers qui sont vendus en tant que lessive et nettoyant, aérosols, revêtements, dégivreurs, lubrifiants et assainisseurs d'air.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le	Couvre des concentrations jusqu'à 10%
-----------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

	Mélange/l'Article	
Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	260 tonnes
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	0,1
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	26 tonnes
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,0005
	Tonnage annuel du site (tonnes/année):	0,01 tonnes
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	0,03 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an, Libération continue.
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Autre donnée.Autres informations	Facteur de dilution de l'eau douce locale:: 10
	Autre donnée.Autres informations	Facteur de dilution de l'eau de mer locale:: 100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	365
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	95 %
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques.	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	2,5 %
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques.	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	2,5 %
rejet initial avant les mesures de gestion des risques.		
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques	Eau	Danger pour l'environnement causé par l'eau marine.
du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site		
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station d'épuration domestique
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	87,3 %
	Pourcentage retiré des eaux usées	87,3 %
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Méthodes d'élimination	Les déchets et les récipients vides doivent être traités comme déchets dangereux en accord avec les réglementations locales et nationales

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets		Méthodes de Récupération	Enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.		
<b>2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC35: Nettoyants liquides (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)</b>					
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article		Couvre des concentrations jusqu'à 10%		
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)		Liquide très volatil		
	Pression de vapeur		> 10 Pa		
	Température et pression standard				
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas		16 g		
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'application		60 min		
	Fréquence d'utilisation		3 Fois par jour		
	Fréquence d'utilisation		365 jours/ an		
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Utilisation intérieure/extérieure.				
	Dimension du local		15 m3		
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.				
<b>2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC35: Nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant pour vitre)</b>					
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article		Couvre des concentrations jusqu'à 10%		
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)		Liquide très volatil		
	Pression de vapeur		> 10 Pa		
	Température et pression standard				
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas		16 g		
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'application		60 min		
	Fréquence d'utilisation		1 Fois par jour		
	Fréquence d'utilisation		365 jours/ an		
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Utilisation intérieure/extérieure.				
	Dimension du local		15 m3		
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.				
<b>3. Estimation de l'exposition et référence de sa source</b>					
<b>Environnement</b>					
<b>Contribution au Scénario</b>	<b>Conditions spécifiques</b>	<b>Compartment</b>	<b>Valeur</b>	<b>Niveau d'exposition</b>	<b>RCR</b>
---	---	---	---	---	0,00138
Modèle- EUSES utilisé. ESVOC sPERC 8.4c.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.					
<b>Consommateurs</b>					
ConsExpo 4.1					
<b>Contribution au</b>	<b>Conditions spécifiques</b>	<b>Voies d'exposition</b>	<b>Niveau</b>	<b>RCR</b>	

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

Scénario			d'exposition	
---	---	Consommateur - par inhalation, à long terme - systémique	2,57mg/m <sup>3</sup>	0,18
---	---	Consommateur - dermique, à long terme - systémique	0,9mg/kg p.c. /jour	0,05
---	---	Consommateur - oral - long terme - systémique	0,004mg/kg p.c. /jour	0,001

Pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteinte par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteinte par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.

Plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**Santé**

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling, voir : <http://www.rivm.nl/en/healthanddisease/productsafety/ConsExpo.jsp>

**Santé**

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling, voir : <http://www.rivm.nl/en/healthanddisease/productsafety/ConsExpo.jsp>

**1. Titre court du scénario d'exposition 12: Utilisation dans les produits de nettoyage**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes</p>

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

	ouverts	
Activité	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris arrosage/déchargement en provenance des fûts ou des conteneurs; et expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel).	
<b>2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d</b>		
La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	5200 tonnes
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	0,1
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	520 tonnes
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,0005
	Tonnage annuel du site (tonnes/année):	0,26 tonnes
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	0,712 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an, Libération continue.
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Autre donnée. Autres informations	Facteur de dilution de l'eau douce locale:10
	Autre donnée. Autres informations	Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100
Autres conditions opératoires	Nombre de jours	365
données affectant l'exposition de l'environnement	d'émission par année	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	2 %
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0 %
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .		
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	Air	Traiter les émissions dans l'air pour fournir une élimination type (ou réduction) (Efficacité: 70 %)
	Eau	Traiter les eaux usées sur site (avant la réception les eaux de déchargement) pour assurer l'élimination (ou réduction) nécessaire. ,Si rejet dans la station d'épuration domestique, aucun traitement secondaire des eaux usées n'est nécessaire.,Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées du site ou bien la récupérer.,Danger pour l'environnement causé par l'eau marine. (Dégradation-effectivité: 87.3 %)

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Le site devrait assurer par un plan d'urgence, que des mesures préventives conformes de protection sont prises pour minimiser les impacts des rejets épisodiques. Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station d'épuration domestique
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	87,3 %
	Pourcentage retiré des eaux usées	87,3 %
	Traitement des Boues	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels., La boue d'épuration doit être incinérée, confinée ou asséchée.
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Méthodes d'élimination	Les déchets et les récipients vides doivent être traités comme déchets dangereux en accord avec les réglementations locales et nationales
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	Enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
<b>2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide moyennement volatil
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
	Température et pression standard	
Quantité utilisée	Non applicable	
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20 °C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la	Remplissage et préparation d'équipement en provenance de barils et conteneurs Installation non spécialisée Extérieur.	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. (Efficacité: 30 %)(PROC8a)
	nettoyage Surfaces Manuel Immersion et arrosage	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) (Efficacité: 70 %)(PROC13)
	Nettoyage par nettoyeurs basse pression	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) (Efficacité: 70 %)(PROC10)
	nettoyage Surfaces Manuel	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) (Efficacité: 30 %)(PROC10)

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

source vers le travailleur	Vaporisation				
	Nettoyage par nettoyeur haute pression Intérieur.	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) (Efficacité: 70 %)(PROC11)			
	Nettoyage par nettoyeur haute pression Extérieur.	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. (Efficacité: 30 %)(PROC11)			
	Application manuelle ad hoc à l'aide de pistolets pulvérisateurs à gâchette, par trempage, etc. Rouleau et peinture	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) (Efficacité: 80 %)(PROC10)			
	Stockage	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.			
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Remplissage et préparation d'équipement en provenance de barils et conteneurs Installation non spécialisée Extérieur.	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8a)			
	nettoyage Surfaces Manuel Vaporisation	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. (Efficacité: 80 %)(PROC10)			
	Nettoyage par nettoyeur haute pression Intérieur.	Limiter la concentration de la substance dans le mélange à 5 %.(PROC11)			
	Nettoyage par nettoyeur haute pression Intérieur.	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. (Efficacité: 80 %)(PROC11)			
	Nettoyage par nettoyeur haute pression	Limiter la concentration de la substance dans le mélange à 5 %.(PROC11)			
	Extérieur.				
	Nettoyage par nettoyeur haute pression Extérieur.	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. (Efficacité: 90 %)(PROC11)			
	Application manuelle ad hoc à l'aide de pistolets pulvérisateurs à gâchette, par trempage, etc. Rouleau et peinture	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC10)			
<b>3. Estimation de l'exposition et référence de sa source</b>					
<b>Environnement</b>					
Modèle- EUSES utilisé.					
<b>Contribution au Scénario</b>	<b>Conditions spécifiques</b>	<b>Compartiment</b>	<b>Valeur</b>	<b>Niveau d'exposition</b>	<b>RCR</b>
---	---	---	Msafe	550 kg / jour	0,00138
ESVOC spERC 8.4b.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.					
<b>Travailleurs</b>					

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

PROC1: ESIG GES worker tool				
Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	< 1
PROC1	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	< 1
PROC2	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	75,08mg/m <sup>3</sup>	0,2
PROC2	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	1,37mg/kg p.c. /jour	0,03
PROC3	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	93,85mg/m <sup>3</sup>	0,25
PROC3	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,34mg/kg p.c. /jour	0,01
PROC4	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	---	< 1
PROC4	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	---	< 1
PROC8a	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	157,68mg/m <sup>3</sup>	0,43
PROC8a	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	13,71mg/kg p.c. /jour	0,27
PROC8b	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	187,71mg/m <sup>3</sup>	0,51
PROC8b	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	6,86mg/kg p.c. /jour	0,14
PROC10	Nettoyeurs basse pression	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	112,63mg/m <sup>3</sup>	0,31
PROC10	Nettoyeurs basse pression	Salarié - dermique, à long terme - systémique	27,43mg/kg p.c. /jour	0,54
PROC10	Manuel, Vaporisation	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	262,79mg/m <sup>3</sup>	0,71
PROC10	Manuel, Vaporisation	Salarié - dermique, à long terme - systémique	5,49mg/kg p.c. /jour	0,11
PROC10	Application manuelle ad hoc à l'aide de pistolets pulvérisateurs à gâchette, par trempage, etc., Rouleau et peinture	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	75,08mg/m <sup>3</sup>	0,2
PROC10	Application manuelle ad hoc à l'aide de pistolets pulvérisateurs à gâchette, par trempage, etc., Rouleau et peinture	Salarié - dermique, à long terme - systémique	27,43mg/kg p.c. /jour	0,54
PROC11	Utilisation à l'intérieur.	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	112,63mg/m <sup>3</sup>	0,31
PROC11	Utilisation à l'intérieur.	Salarié - dermique, à long terme - systémique	21,43mg/kg p.c. /jour	0,42
PROC11	Utilisation à l'extérieur.	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	262,79mg/m <sup>3</sup>	0,71
PROC11	Utilisation à l'extérieur.	Salarié - dermique, à long terme - systémique	10,71mg/kg p.c. /jour	0,21
PROC12	---	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	112,63mg/m <sup>3</sup>	0,31

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

PROC12		long terme - systémique	112,62mg/m <sup>3</sup>	0,24
PROC13	---	Salarié - dermique, à long terme - systémique	13,71mg/kg p.c. /jour	0,27
Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.				
<b>4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition</b>				
Environnement				
Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.				
L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteinte par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.				
L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteinte par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.				
Plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet ( <a href="http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html">http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html</a> ).				
Santé				
Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.				
Pour le scaling voir : <a href="http://www.esig.org/en/regulatory-information/reach/ges-library/ges-library-3">http://www.esig.org/en/regulatory-information/reach/ges-library/ges-library-3</a>				
<b>Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH</b>				
On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.				

## NAPHTA

**1. Titre court du scénario d'exposition 8: Utilisation dans les produits de nettoyage**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d**

La substance est une UVCB complexe, Principalement hydrophobe.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

Quantité utilisée	Quantité annuelle par site	0,001 tonne(s)/an
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	0,1
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,00005
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	2,7 g/jour
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	2 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,02
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	1 .10 <sup>-6</sup>
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la	Eau	Danger pour l'environnement causé par l'eau douce.
	Air	Pas de contrôles d'émission atmosphérique requis; l'efficacité d'épuration requise est de 0%.
limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées du site ou bien la récupérer., En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis., Aucun traitement des eaux usées secondaire n'est nécessaire.
	Sol	Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station d'épuration domestique
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	93,6 %
	Traitement des Boues	La boue d'épuration doit être incinérée, confinée ou asséchée.
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	Enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
<b>2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13</b>		

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	< 5 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20 °C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Nettoyage des appareils médicaux	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC4)
	Utilisation de produits de nettoyage en systèmes fermés Extérieur.	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC4)
	Processus semi-automatisé(p.e. application semi-automatique de soins et d'entretien du sol	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure)(PROC4)
	Remplissage et préparation d'équipement en provenance de barils et conteneurs	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8b)
	Remplissage et préparation d'équipement en provenance de barils et conteneurs	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) ou S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC8a)
	Manuel Surfaces nettoyage	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC10)
	Manuel nettoyage Surfaces Vaporisation	S'assurer que les portes et les fenêtres sont ouvertes. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC10)
	Application manuelle ad hoc à l'aide de pistolets pulvérisateurs à gâchette, par trempage, etc.	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures. limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25 %.(PROC10)
	Nettoyage par nettoyeurs basse pression Rouleau et peinture Pas d'aspersion	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure)(PROC10)
	Nettoyage par nettoyeur haute pression Vaporisation Intérieur.	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) Limiter la concentration de la substance dans le mélange à 1 %.(PROC11)
	Nettoyage par nettoyeur	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure)

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

	haute pression Vaporisation Extérieur.	Limiter la concentration de la substance dans le mélange à 1 %. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC11)
	Manuel nettoyage Immersion et arrosage Surfaces	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC13)
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Processus automatisé en systèmes (semi) fermés Utilisation en systèmes fermés Transvasement de baril/quantités	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC3)
	Processus automatisé en systèmes (semi) fermés Utilisation en systèmes fermés	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC2)
<i>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</i>	Nettoyage des appareils médicaux	Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC4)
	Utilisation de produits de nettoyage en systèmes fermés Extérieur.	Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC4)
	Remplissage et	Porter des gants adaptés répondant à la norme
	préparation d'équipement en provenance de barils et conteneurs	EN374.(PROC8b)
	Manuel Surfaces nettoyage	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC10)
	Application manuelle ad hoc à l'aide de pistolets pulvérisateurs à gâchette, par trempage, etc.	Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC10)
	Nettoyage par nettoyeur haute pression Vaporisation Intérieur.	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC11)
	Nettoyage par nettoyeur haute pression Vaporisation Extérieur.	Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: Limiter la concentration de la substance dans le mélange à 5 %. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC11)
<b>3. Estimation de l'exposition et référence de sa source</b>		
<b>Environnement</b>		
ESVOC 8.4b.v1: La méthode Block d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale au modèle PetroRisk.		

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ANNEXE: UTILISATION SÛRE (suite)

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ESVOC 8.4b.v1	---	Air	---	---	0,000002
ESVOC 8.4b.v1	---	Eau	---	---	0,00032
ESVOC 8.4b.v1	---	---	Msafe	7,1kg / jour	---

**Travailleurs**

Modèle- ECETOC TRA utilisé.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

L'efficacité de séparation requise pour les eaux usées peut être atteinte par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteinte par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.

Plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**Santé**

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

L'information contenue sur cette Fiche de données de sécurité est fondée sur des sources, des connaissances techniques ainsi que sur la législation en vigueur au niveau européen et national, ne pouvant en aucun cas, garantir l'exactitude de celle-ci. Il est impossible de considérer que ladite information est une garantie des propriétés dudit produit. Il s'agit simplement d'une description concernant les exigences en matière de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne relèvent pas de nos connaissances et de nos contrôles, l'utilisateur devant toujours assumer en toute responsabilité les mesures nécessaires à prendre pour observer les exigences légales en matière de manipulation, stockage, usage et élimination de produits chimiques. L'information contenue sur cette fiche de sécurité ne concerne que ce produit, ce dernier ne devant pas être utilisé à d'autres fins que celles qui y sont stipulées.